

FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ

Aérosol

DATE DE PRÉPARATION
26 juillet 2024

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT 327-92142

NOM DU PRODUIT

Aérosol tout usage noir lustré FORMULE PRO 383gr

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Renseignements sur le produit lundi au vendredi excepté jours fériés	(450) 582-9688 de 7h30 à 16h30
---	--------------------------------

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit : Canada (SIMDUT 2015) et États-Unis (HCS 2012)

Pictogrammes



Mot d'avertissement : **Danger**

Gaz sous pression - Gaz comprimés

Mention de danger : Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Conseils de prudence : - Stockage : Protéger du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Aérosols inflammables - Catégorie 1

Mention de danger : Aérosol extrêmement inflammable

Conseils de prudence : Conserver à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
-Interdiction de fumer.

Le fabricant, l'importateur ou le distributeur de produits chimiques doit spécifier la ou les sources d'inflammation applicables.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation.

Stockage : Protéger du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A

Mention de danger : Provoque une grave irritation des yeux

Conseils de prudence : Laver... soigneusement après manipulation. En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Le fabricant, l'importateur ou le distributeur de produits chimiques doit spécifier les parties du corps à laver après manipulation.

Portez des lunettes de protection/une protection du visage.

Fabricant, importateur ou distributeur de produits chimiques pour spécifier le type d'équipement.

Danger par aspiration - Catégorie 1

Mention de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence : -En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin/...

Fabricant, importateur ou distributeur de produits chimiques pour spécifier la source appropriée de conseils médicaux d'urgence.

NE PAS faire vomir.

Conseil de prudence - Stockage : Magasin fermé sous clé.

Conseil de prudence - Élimination : Éliminer le contenu/réceptacle dans...

... conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales (à préciser).

Irritation cutanée - Catégorie 2 :

Mention de danger : Provoque une irritation cutanée

Conseil de prudence - Réponse : Se laver soigneusement après manipulation. Le fabricant, l'importateur ou le distributeur de produits chimiques doit spécifier les parties du corps à laver après manipulation. Portez des gants de protection. Fabricant, importateur ou distributeur de produits chimiques pour spécifier le type d'équipement.

Conseil de prudence - Réponse : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/...

... Le fabricant, l'importateur ou le distributeur de produits chimiques peut spécifier un agent nettoyant le cas échéant, ou peut recommander un agent alternatif dans des cas exceptionnels si l'eau est clairement inappropriée.

Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)

... Référence à l'instruction supplémentaire en premiers secours.

- Le fabricant, l'importateur ou le distributeur peuvent spécifier un agent nettoyant, le cas échéant.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

SECTION 3 — COMPOSITION /INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	Numéro de CAS	Concentration %
Acétone	67-64-1	30-35
Xylène	1330-20-7	10-15
Résine Alkyde	68552-63-6	10-12
Résine Alkyde	66070-61-9	7-8
Méthyl Éthyl Cétone	78-93-3	10-15
Propane	74-98-6	10-12
Éthylbenzene	100-41-4	2-3
Propylene	115-07-1	1-2
Noir de carbone	1333-86-4	1-2
Butane	106-97-8	0,5-1
Ethane	74-84-0	0,5-1

Notes Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'applications, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

· **Description des premiers soins**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE	MOYENS D'EXTINCTION
Propellant < 0 °	1,0	12,8	Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Les contenants peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir un médecin.

MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté. La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

SECTION 6 – MARCHE A SUIVRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer les sources d'ignition.

Le personnel d'urgence doit porter les équipements de protection suivants:

respirateur à induction d'air, vêtements protecteurs, lunettes de sécurité et bottes.

Transférer le matériel absorbé dans un contenant à déchets.

Manipuler comme un liquide extrêmement inflammable.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION

Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Éviter le contact avec les yeux et la peau. NE PAS manipuler ni entreposer à proximité d'une flamme nue, de la chaleur ou des autres sources d'inflammation.

ENTREPOSAGE

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ) et de la nourriture et des breuvages. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce que vous soyez prêt pour l'utiliser. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	RSST		ACGIH TLV	
	VEMP	VECD	TWA	STEL
Xylène	100 ppm	150 ppm	100 ppm	150 ppm
Propane	1000 ppm	ND	2500 ppm	ND
Acétone	500 ppm	1000 ppm	500 ppm	750 ppm
Méthyl Éthyl Cétone	50 ppm	100 ppm	50 ppm	100 ppm
Propylène	500 ppm	ND	500 ppm	ND
Butane	800 ppm	ND	ND	ND
Ethane	ND	ND	ND	ND
Éthylbenzène	20 ppm	ND	20 ppm	ND
Toluène	20 ppm	ND	20 ppm	ND
Noir de carbone	3.5 mg/m ³	ND	3 mg/m ³	ND

RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail

VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VECD : Valeur d'exposition de courte durée

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (2015)

TLV : Threshold limit value

TWA : Time-weighted average

STEL : Short-term exposure limit

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AU COURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation. Bien se laver les mains après l'utilisation.

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2^e section est maintenue audessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expose personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2^e section.

GANTS PROTECTEURS

Aucun n'est exigé pour l'application normale des produits aérosol, lorsqu'on n'attend qu'un minimum de contact avec la peau. Pour un contact prolongé et répété, portez des gants résistants aux produits chimiques.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés

AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales Aspect:

-Forme: Liquide et gaz comprimé

-Couleur: Noir

-Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 137°C (279 °F)

· Température d'inflammation: 500°C (932 °F)

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Les vapeurs peuvent former avec l'air, un mélange explosif entre les limites inférieures et supérieures d'inflammabilité.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1.0 Vol %

Supérieure: 12.8 Vol %

· Densité à 20°C (68 °F): 0.800 – 0.850 g/cm³ (6.7-7.1 lbs/gal/US)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

· Teneur en solvants

Solvants organiques: COV reg. (lbs/ US gal) : 5.0-6,0 COV reg. (g/L) : 600-720

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

· Produits de décomposition dangereux: Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingrédient 74-98-6	Propane	LC50	4HRS	Pas disponible
			LD50 RAT		Pas disponible
1330-20-7	Xylène		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	5000 ppm 4300 mg/kg
78-93-3	Méthyl Éthyl Cétone		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	34,5 mg/l 2740 mg/kg
67-64-1	Acétone		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	Pas disponible 5800 mg/kg
115-07-1	Propylene		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	>50 000 ppm Pas disponible
106-97-8	Butane		LC50 RAT	4HRS	276 000 ppm
			LD50 RAT		202 000 ppm
74-84-0	Ethane		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	Pas disponible Pas disponible
100-41-4	Ethylbenzene		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	17,4 mg/l 4,7g/kg
1333-86-4	Noir de carbone		LC50 RAT LD50 RAT	4HRS	Pas disponible 10000 mg/kg

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des résidus : ne pas déverser les résidus dans les égouts et ne pas jeter les absorbants contaminés aux ordures. Si nécessaire, consulter le bureau régional de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14 — INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT



TMD au Canada et DOT É-U

Numéro ONU : UN1950

Désignation officielle : Aérosol inflammable,

Classe de danger : 2,1, quantité limitée

Groupe d'emballage : N.D.

Dangers environnementaux : S.O

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement : S.O.

SECTION 15 — INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada : La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD.

États-Unis : La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au TSCA

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Fiche rédigée par : Groupe JC peinture aérosol inc.

Date d'émission: 26 juillet 2024

Abréviation: N.D.: non-disponible ; S.O.: sans objet; FDS: fiche données sécurité; RPD: règlement produits dangereux; TSCA : Toxic Substances Control Act